

NOUVEL EXPERT AUDIT

14 rue de La Tranchée – 86000 POITIERS . Tél. 05 49 88 02 99 . Mail : cacpoitiers@nouvelexpert.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2020

Association CDOS 79

28 rue de la Blauderie - CS 38539 – 79025 NIORT

Exercice clos le 31/12/2020

Bruno Saoud, Sylvain Gilet, Eric Saoud

Société A Responsabilité Limitée d'Expertise Comptable et de Commissariat aux comptes inscrite à la compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris
au capital de 10 000 € - RCS Poitiers 831 311 402 - Siège social : 14 rue de La Tranchée - 86000 POITIERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2020

Mesdames, Messieurs

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CDOS 79 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association CDOS 79 à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier de l'organe décisionnaire et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant les organes de gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Poitiers, le 22 février 2021

P / NOUVEL EXPERT AUDIT

Bruno SAOUD

Commissaire aux Comptes

Mandataire social

COMPTE DE RESULTAT 2020

PRODUITS D'EXPLOITATION	AU 31/12/2020	AU 31/12/2019	Ecart 2019/2020
Ventes de produits finis, prestations de service et marchandises (70)	83 954,93 €	110 898,83 €	-26 943,90 €
Projet Hopital - Activité Physique Adaptée	46 552,42 €	65 070,00 €	-18 517,58 €
Prestations Aide à la Gestion C.R.I.B.	19 350,50 €	19 639,50 €	-289,00 €
Prestations Basicompta	3 730,00 €	4 342,00 €	-612,00 €
Prestations Formations	351,30 €	1 529,65 €	-1 178,35 €
Prestations Maison Départementale des Sports	5 081,04 €	4 814,40 €	266,64 €
Conseil Départemental - Faites du Sport	0,00 €	3 000,00 €	-3 000,00 €
Produits des activités annexes - Maison des Sports	8 889,67 €	12 503,28 €	-3 613,61 €
Production stockés et immobilisée (71 et 72)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Subventions d'exploitations (74)	173 879,67 €	153 668,00 €	20 211,67 €
Conseil Départemental - Subventions	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €
Etat - Subventions ANS	37 783,00 €	37 620,00 €	163,00 €
Etat - Préfecture - Subventions MILDECA	0,00 €	4 000,00 €	-4 000,00 €
Etat - Préfecture - FIPD RADICALISATION	0,00 €	4 000,00 €	-4 000,00 €
Etat - Préfecture - Expérimentation Inclusion Sociale des réfugiés par le sport	0,00 €	10 000,00 €	-10 000,00 €
Etat - DRDJSCS NA (bop 219 PEPS)	7 000,00 €	0,00 €	7 000,00 €
Etat - DRDJSCS NA (bop 219 Handicap)	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
Etat - DRDJSCS - Aides Emplois ANS	24 000,00 €	24 000,00 €	0,00 €
Etat - DRDJSCS - FDVA 2	1 500,00 €	8 000,00 €	-6 500,00 €
Etat - DRDJSCS NA (Fonds Territorial de Solidarité - CRIB)	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €
Etat - DRDJSCS NA (Fonds Territorial de Solidarité - Violences sexuelles)	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €
Etat - ARS - PEPS	25 755,00 €	0,00 €	25 755,00 €
Etat - Agence de services et de paiement (ASP)	23 726,67 €	23 650,00 €	76,67 €
Etat - ARS - Appel à projet CAP 79 avec Les terrasses	4 150,00 €	4 158,00 €	-8,00 €
CR NA - Appel à projet Service Civique avec CROS NA	9 965,00 €	6 240,00 €	3 725,00 €
CR NA - Appel à projet Femmes et Sport avec CROS NA	0,00 €	500,00 €	-500,00 €
CR NA - PEPS	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
CNOSEF - Aide Plan Sport et Territoire	0,00 €	4 000,00 €	-4 000,00 €
CNOSEF - référent territorial	7 500,00 €	7 500,00 €	0,00 €
Autres produits de gestion courante (75)	11 291,17 €	8 819,22 €	2 471,95 €
Cotisations	6 320,00 €	6 540,00 €	-220,00 €
Produits divers de gestion courante	711,07 €	29,22 €	681,85 €
Abandon de Frais des Bénévoles	2 010,10 €	0,00 €	2 010,10 €
Crédit Mutuel - Mécénat	2 250,00 €	2 250,00 €	0,00 €
Reprises sur amortissements et provisions (7894)	2 918,00 €	0,00 €	2 918,00 €
	01/03/2021		

Reprises sur amortissements et provisions	2 918,00 €	0,00 €	2 918,00 €
Transfert de charges (791)	3 451,00 €	5 742,79 €	-2 291,79 €
Transfert de charges	3 451,00 €	5 742,79 €	-2 291,79 €
TOTAL I	275 494,77 €	279 128,84 €	-3 634,07 €

	AU 31/12/2020	AU 31/12/2019	Ecart 2019/2020
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats matières premières et marchandises (60)	5 089,14 €	7 210,44 €	-2 121,30 €
Fournitures non stockables (eau, énergie)	383,03 €	1 192,25 €	-3 231,34 €
Fourniture d'entretien et de petit équipement	3 375,96 €	3 614,37 €	2 183,71 €
Fournitures administratives	1 330,15 €	2 403,82 €	-1 073,67 €
Services extérieurs (61)	19 197,57 €	32 932,05 €	-13 734,48 €
Sous traitance générale	0,00 €	7 996,00 €	-7 996,00 €
Locations	2 134,36 €	2 134,36 €	0,00 €
Entretien et réparation (et charges mds)	12 589,26 €	18 156,06 €	-5 566,80 €
Assurance	2 925,17 €	2 906,26 €	18,91 €
Documentation	1 548,78 €	1 599,37 €	-50,59 €
Frais de colloques, séminaires, conférences	0,00 €	140,00 €	-140,00 €
Autres services extérieurs (62)	63 562,93 €	68 360,23 €	-4 797,30 €
Personnel extérieur à l'entreprise (GESA - CH)	43 889,77 €	52 900,58 €	-9 010,81 €
Personnel extérieur à l'entreprise (GESA - PEPS)	8 050,00 €	0,00 €	8 050,00 €
Personnel extérieur à l'entreprise (GESV)	2 967,00 €	3 328,20 €	-361,20 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2 400,00 €	2 789,00 €	-389,00 €
Honoraire Cabinet Comptable	1 680,00 €	1 680,00 €	0,00 €
Publicité, publication	0,00 €	1 566,45 €	-1 566,45 €
Déplacements, missions	2 838,37 €	4 396,99 €	-1 558,62 €
Frais postaux et de télécommunications	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Services bancaires, autres	183,79 €	119,01 €	64,78 €
Formation salariés	160,00 €	320,00 €	-160,00 €
Frais de formation services civiques	1 394,00 €	1 260,00 €	134,00 €
Impôts et Taxes (63)	2 180,96 €	445,20 €	1 735,76 €
Autres impôts et taxes	2 180,96 €	445,20 €	1 735,76 €
Charges de personnel (64)	147 327,18 €	146 430,74 €	896,44 €
Rémunération des personnels	113 781,91 €	106 697,12 €	7 084,79 €
Charges sociales	22 830,11 €	28 572,08 €	-5 741,97 €
Autres charges de personnel (Indemnités SC formation SC)	10 715,16 €	11 161,54 €	-446,38 €
Autres charges courantes (65)	1 090,48 €	641,13 €	449,35 €
Autres charges de gestion courante	1 090,48 €	641,13 €	449,35 €
Charges sur exercices antérieurs (67)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Charges sur exercices antérieurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €

01/03/2021

visé par le Commissaire aux Comptes

Dotations aux amortissements et provisions (68)	35 940,45 €	18 858,50 €	17 081,95 €
68 - Dotation aux amortissements (matériels informatiques-matériels ménage)	1 172,98 €	1 626,28 €	-453,30 €
68 - Dotation aux amortissements(véhicules-étagères)	7 252,47 €	7 246,20 €	6,27 €
6894 - Engagements à réaliser sur subventions attribuées réfugiés	0,00 €	9 986,02 €	-9 986,02 €
6895 - Engagements à réaliser sur subventions attribuées violences	1 215,00 €	0,00 €	1 215,00 €
6896 - Engagements à réaliser sur subventions attribuées handi	1 800,00 €	0,00 €	1 800,00 €
6897 - Engagements à réaliser sur subventions attribuées CRIB	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
6898 - Engagements à réaliser sur subventions attribuées DR Peps	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
6898 - Engagements à réaliser sur subventions attribuées ARS PEPS	17 500,00 €	0,00 €	17 500,00 €
Total II	274 388,71 €	274 878,29 €	-489,58 €

Résultat d'exploitation	1 106,06 €	4 250,55 €	-3 144,49 €
--------------------------------	-------------------	-------------------	--------------------

Produits financiers (76)	351,68 €	363,71 €	-12,03 €
Produits financiers	351,68 €	363,71 €	-12,03 €
Charges financières (66)	26,71 €	60,20 €	-33,49 €
Charges financières	26,71 €	60,20 €	-33,49 €
Résultat financier	324,97 €	303,51 €	21,46 €

Résultat courant	1 431,03 €	4 554,06 €	-3 123,03 €
-------------------------	-------------------	-------------------	--------------------

Produits exceptionnels (77)	340,88 €	415,00 €	-74,12 €
Produits exceptionnels	340,88 €	415,00 €	-74,12 €
Charges exceptionnelles (67)	2 326,60 €	119,15 €	2 207,45 €
Charges exceptionnelles	2 326,60 €	119,15 €	2 207,45 €
Résultat exceptionnel	-1 985,72 €	295,85 €	-2 281,57 €

Résultat de l'exercice	-554,69	4 849,91	-5 404,60
-------------------------------	----------------	-----------------	------------------

Evaluation des Contributions Volontaires			
Bénévolat	54 990,00 €	54 990,00 €	0,00 €
Prestations en nature	25 382,25 €	25 325,00 €	57,25 €
Dons en nature	0,00 €	2 905,00 €	-2 905,00 €
Total Evaluation des Contributions Volontaires en nature	80 372,25 €	83 220,00 €	-2 847,75 €

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes de prudence et d'indépendances des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC n°2000-06 et 2004-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005.

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles sont calculés selon les nouvelles modalités édictées par les règlements CRC n° 2002-10, 2003-07 et 2004-06.

Aucune immobilisation ne fait apparaître d'éléments décomposables.

Les amortissements des immobilisations ont été calculés en fonction des durées d'usage dans la mesure où les seuils prévus par l'avis 2005-D du 1^{er} juin 2005 du CNC ne sont pas atteints.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Visé par le Commissaire aux Comptes

Événements survenus après la clôture de l'exercice

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus.

Conformément aux dispositions de l'article L. 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'association au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie de Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- La valeur comptable des actifs et des passifs
- La dépréciation des créances clients
- La dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- Les recettes

Événements au cours de l'exercice

Dans le contexte de la Covid-19, l'association a enregistré une réduction de son activité à compter du 16 mars 2020. Les comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été arrêtés dans ce contexte.

Le compte de résultat au 31 décembre 2020 est ainsi impacté par cette baisse de recettes et les charges variables sont atténuées en conséquence.

A la date d'arrêté des états financiers 2020, le Président de l'association n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Évaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Évaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissements retenues ont été les suivantes :

Catégories (libellé du compte d'immobilisation)	Mode	Durée
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	Linéaire	3 ans
- Matériel de transport	Linéaire	3 ans
- Matériel de bureau et matériels informatiques	Linéaire	3 ans
- Mobilier	Linéaire	5 ans

État des immobilisations

Visé par le Commissaire aux Comptes

	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice au 01/01/2020	Augmentation	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres immobilisations incorporelles			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	574.56 €		
Installations générales, agencement			
Matériel de transport	21 738.76 €		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 872.45 €		1 406.95 €
Immobilisations corporelles en cours			
Titres de participation	1 000 €		
Dépôts et cautionnements versés	7 894.41 €		
TOTAL GENERAL	42 080.18 €		1 406.95 €

État des immobilisations

	Diminution		Valeur brute des immobilisations en fin d'exercice au 31/12/2020
	Poste à poste	Cessions	
Autres immobilisation incorporelles			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			574.56 €
Installations générales, agencement			
Matériel de transport			21 738.76 €
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			12 279.40 €
Immobilisations corporelles en cours			
Titres de participation			1 000 €
Dépôts et cautionnements versés			7 894.41 €
TOTAL GENERAL			43 487.13 €

État des amortissements

Visé par le Commissaire aux Comptes

Les immobilisations sont amorties suivant le principe de l'amortissement linéaire.

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisation incorporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Matériel de transport	- 12 680.85 €	- 7 246.20 €		- 19 927.05 €
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	- 9 562.90 €	- 1 179.25 €		- 10 742.15 €
TOTAL GENERAL	- 22 243.75 €	- 8 425.45 €		- 30 669.20 €

État des amortissements

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
Autres immobilisation incorporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencement				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				
TOTAL GENERAL				

État des provisions

Visé par le Commissaire aux Comptes

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires					
TOTAL					
TOTAL GÉNÉRAL					
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles					

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice : D=A+B+C
					34 583.02 €
Total					34 583.02 €

Subventions

Au titre de l'exercice 2020 l'Association a perçue les subventions suivantes :

- Conseil Départemental :	20 000.00 €
- Etat – Subventions ANS :	37 783.00 €
- Etat – DRDJSCS NA (PEPS) :	7 000.00 €
- Etat – DRDJSCS – Aide Emploi :	24 000.00 €
- Etat – FDVA 2 :	1 500.00 €
- Etat – DRDJSCS NA (Handi) :	2 000.00 €
- Etat – DRDJSCS NA (CRIB) :	4 000.00 €
- Etat – DRDJSCS NA (Violences) :	1 500.00 €
- Etat – ARS (Peps) :	25 755.00 €
- ASP – Service Civique :	23 726.67 €
- CR avec CROS Na Aap SC :	9 965.00 €
- CR NA – Peps :	5 000.00 €
- ARS avec CAP 79 :	4 150.00 €
- CNOSF – Référent Territorial :	7 500.00 €

Complément d'informations relatif au compte de résultat

Informations complémentaires

(article 20 de la loi du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif)

Bénévolat : 4 230 h à 13€ : 54 990 €

Mise à disposition gratuite : 25 382.25 €

Visé par le Commissaire aux Comptes

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagement en matière de pensions et retraites

Indemnités de départ à la retraite

	Montant début exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions reprises	Montant fin de l'exercice
Provisions pour pensions				

Produits à recevoir

Montants des produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	Montant
- Electricité Résidents de la Maison Départementale des Sports	110.00 €
- Chauffage Résidents de la Maison Départementale des Sports	55.00 €
- Eau Résidents de la Maison Départementale des Sports	100.00 €



ANNEXE

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
- Electricité du 23/07/2020 au 31/12/2020	190.00 €
- Chauffage du 08/10/2020 au 31/12/2020	85.00 €
- Eau du 21/05/2020 au 31/12/2020	175.00 €
TOTAL	450.00 €

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Charges constatées d'avance	Montant
- Abonnement NR du 01/01/2021 au 31/08/2021	149.80 €
- Abonnement CO du 01/01/2021 au 31/08/2021	258.00 €
Total	407.80 €

Produits constatés d'avance	Montant
- Les Terrasses	3 123.80 €
Total	3 123.80 €

Visé par le Commissaire aux Comptes